

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Daisy Constantineau et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présentes.

La séance est ouverte à 19 h 15. Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1)

352-12-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité

d'accepter l'ordre du jour suivant :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption des comptes**
- 3) **Appropriation de surplus affectés au budget 2016**
- 4) **Appropriation de surplus libre au budget 2017**
- 5) **Appropriation de surplus affectés au budget 2017**
- 6) **CPPB – dépenses : activités récréotouristiques**
- 7) **Pompe Dosatron**

Tous les membres du conseil étant présents, les items suivants sont ajoutés à varia :

- a) **Travaux salle C. de C.**
- b) **Prolongement de contrat**
- c) **Bourse d'étude CRJ**

ADOPTÉ.

353-12-2016

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-12-2016 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 40 287,38 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 34309-4I5PR à 35616-81843 au montant de 11 957,14 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6405 à 6458 pour un montant de 3 894,06 \$
- liste des salaires du 1^{er} au 17 décembre 2016 au montant de 27 408,44 \$.

ADOPTÉ.

354-12-2016

APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS AU BUDGET 2016

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que soit
appropriée au budget 2016 la somme de 370 500 \$, figurant au surplus réservé
prévu audit budget 2016.

ADOPTÉ.

355-12-2016

APPROPRIATION DE SURPLUS LIBRE AU BUDGET 2017

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité qu'un
montant de 70 000 \$ soit approprié à la prévision budgétaire 2017, et ce, à
partir du surplus libre au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ.

356-12-2016

APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS AU BUDGET 2017

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Sylvestre
et résolu à l'unanimité que soit
approprié aux prévisions budgétaires 2017, un montant de 378 000 \$,
provenant des affectations suivantes :

- Infrastructure..... 100 000 \$
- Bibliothèque..... 100 000 \$
- Épargne à terme 6 178 000 \$

ADOPTÉ.

357-12-2016

CORPORATION DU PARC DU POISSON-BLANC – DÉPENSES : ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

ATTENDU QUE la Corporation du Parc du Poisson-Blanc développe diverses
activités afin d'enrichir le volet socio-culturel et sportif de la municipalité de
Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE la municipalité appui et participe le foisonnement desdites
activités au sein de sa collectivité;

ATTENDU QUE la Corporation du Parc du Poisson-Blanc a déposé une demande
de remboursement de dépenses en lien avec le volet événement de leur
organisation;

ATTENDU QU'un rapport de dépenses pour l'année 2016 a été déposé au
conseil municipal, figurant un remboursement de 10 000 \$ de la part de la
municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-
Louis et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de remboursement de
10 000 \$ des dépenses liées à l'organisation diverses activités sur le territoire de
la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

358-12-2016

POMPE DOSATRON

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
procéder à la réparation de la pompe Dosatron pour la mousse, au montant de
4 395,53 \$.

ADOPTÉ.

359-12-2016

TRAVAUX SALLE DES C. DE C.

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité, que des travaux d'aménagement soient effectués au sous-sol de la salle communautaire située au 60, rue Principale afin d'accommoder les organismes communautaires.

ADOPTÉ.

360-12-2016

PROLONGEMENT DE CONTRAT

ATTENDU que Mme Jeanne Beaudry-Pilotte a été nommée agente des communications et de la culture suite à une entente signée le 22 avril 2016;

ATTENDU que, selon l'entente, le contrat devient à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU que la Municipalité désire prolonger ladite entente pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, de prolonger l'entente intervenue entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et Mme Jeanne Beaudry-Pilotte et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉ.

361-12-2016

BOURSE D'ÉTUDE CRJ

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 500 \$ soit versé au comité de bourse d'étude du Centre Ressource jeunesse de Notre-Dame-du-Laus et ce, dans le but de venir en aide aux jeunes qui désirent poursuivre leurs études.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° « 02 19000 996 - Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

362-12-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée. Il est 19 h 30.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire